

Echos du congrès de Paris

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **9 (1917)**

Heft 3

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383156>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

paix, et invite les ouvriers des pays belligérants d'agir en sorte que leurs représentants, éventuellement aussi ceux des pays neutres, soient admis aux délibérations lors de la conclusion de la paix. Le même congrès a cependant déclaré que :

« La tactique de l'Union des travailleurs américains mérite toute l'attention des délégués. L'Union désirerait que lorsque des sections sont comprises dans une guerre, le siège central soit toujours transféré dans des pays absolument neutres, afin d'éviter le reproche de partialité. »

Le consentement au transfert du siège ne peut donc être considéré ni comme un aveu de faute, ni comme un jugement. Si une telle proposition devait être émise et acceptée, ce ne serait que pour des raisons d'opportunité, dans le but de rendre à l'U. S. I. une plus grande liberté d'action et avant tout pour éviter toute cause de méfiance.

D'un autre côté, il faudra examiner si la question soulevée par la *Revue internationale des ouvriers sur métaux* de nommer un comité d'action de cinq membres, représentants de pays neutres, pour étudier les propositions de paix, pourra être réalisée et si une telle commission — qui nous semble être un appareil quelque peu pesant — pourrait vraiment effectuer un travail fructueux. Nous sommes en tous cas d'avis qu'une telle commission ne pourrait réaliser la tâche qui lui incomberait que si, *au préalable*, une conférence internationale lui traçait la ligne de conduite à suivre.

D'ailleurs, le camarade Jouhaux se représente l'activité du futur secrétariat international de la même manière que les fonctions qui incomberaient à cette commission. A l'occasion du congrès de Noël, à Paris, il déclara :

Selon notre opinion, une réorganisation sera inévitable dans le sens que le secrétariat international devra avoir son siège dans un *pays neutre*, il ne devra avoir exclusivement que des fonctions exécutives et ses tâches lui seront prescrites par une commission internationale qui se réunira au siège du secrétariat, chaque fois que cela sera nécessaire ou que les organisations intéressées le demanderont.

En outre, à toutes les difficultés qui s'opposent à la convocation d'une conférence syndicale internationale, est encore venue s'ajouter, ces dernières semaines, l'aggravation de la guerre sous-marine.

Ce n'est pas seulement la possibilité de se rendre au lieu de la conférence qui est mise en question pour les délégués d'Amérique et d'Angleterre, mais on entend aussi exprimer l'opinion que, sous l'influence de la psychologie de la guerre, la volonté de prendre part à la conférence a été ébranlée. Il y a des camarades qui n'ont pas confiance en notre cause et bien souvent lui

sont même antipathiques; pour ceux-ci, chaque prétexte est bon en vue d'empêcher la convocation de la conférence.

Nous sommes, par contre, d'avis que l'action introduite doit être menée à bonne fin avec toute notre énergie, malgré les augures défavorables de nos adversaires. L'Internationale syndicale, consciente de l'importance des intérêts ouvriers qui lui sont confiés, a entrepris le premier pas pour reprendre l'activité commune, il faut qu'elle suive cette voie jusqu'au bout. Si elle agissait autrement, ce serait une déclaration de faillite, préjudiciable au mouvement ouvrier en général. Si ce ne sont que des difficultés extérieures qui empêchent la convocation et la réunion de la conférence, le malheur ne sera pas grand; ajournée ne veut pas dire annulée!



Echos du congrès de Paris

La conférence nationale des fédérations syndicales françaises, à laquelle un représentant de l'Union suisse des fédérations syndicales assistait comme invité, a traité, comme on a pu le voir par le rapport publié dans le dernier numéro de la *Revue syndicale*, la question de la reprise des relations internationales, et l'a solutionnée dans le sens affirmatif. Cette décision a été accueillie partout, surtout dans les sphères des syndicats allemands, avec une grande satisfaction. Nous ne voulons mentionner que les principales voix de presse qui nous sont parvenues jusqu'ici.

La *Korrespondenzblatt* (La feuille de correspondances) de la Commission générale des fédérations syndicales allemandes écrit :

« Le tableau que présenta la conférence de Noël des fédérations syndicales françaises a été, d'après les rapports que nous avons sous les yeux, fort réjouissant. Nous voyons que les fédérations françaises approuvent les mêmes principes syndicaux que ceux que nous adoptons nous-mêmes, et nous constatons avec satisfaction qu'elles, les véritables organisations ouvrières de la France, comprennent, à l'encontre des hommes de lettres et des beaux esprits socialistes qui demandent l'anéantissement de l'Allemagne, la nécessité d'une entente entre les peuples des pays belligérants. Le programme de paix contenu dans la résolution votée est conforme à la conception que la classe ouvrière allemande a constamment défendue pendant toute la durée de la guerre et que l'on peut déjà lire dans la déclaration de la fraction socialiste du Reichstag du 4 août 1914. Sur la base de ce principe il semble qu'une entente entre les ouvriers de l'Allemagne et de la France est devenue très facile. »

Die Gewerkschaft (La Fédération), organe de la commission syndicale autrichienne :

« Le tableau que cette conférence a présenté est des plus réjouissants. Le programme de paix contenu dans la résolution qu'elle a adoptée est conforme à l'opinion de tous les syndiqués conscients et sérieux »

La *Deutsche Bergarbeiter-Zeitung* (Journal allemand des mineurs) :

« Une agréable nouvelle nous vient de France. Les mêmes jours où le congrès socialiste français siégeait à Paris ... eut aussi lieu dans la même ville le congrès de l'Union française des fédérations syndicales. » Le journal publie ensuite la teneur de la résolution.

Grundstein (Ouvriers du bâtiment) : « Nous saluons dans ces déclarations surtout le premier effort fait par les organisations syndicales françaises pour seconder les démarches allemandes en vue de rétablir les relations internationales du monde ouvrier. Nous ne leur faisons aucun reproche d'avoir attendu si longtemps. Les temps actuels ne sont pas faits pour s'étendre en conversations oiseuses sur le passé. L'époque présente ne connaît qu'une seule chose : le travail pour la paix. »

Dachdecker-Zeitung (Journal des couvreurs) :

« Il nous semble maintenant que le moment est venu où les ouvriers de tous les pays doivent se souvenir que leur plus grand devoir est d'intervenir avec vigueur ... Les fédérations syndicales allemands devraient faire un nouvel essai pour préparer une action d'entente entre les travailleurs. On pourrait alors éclaircir beaucoup de points qui ont ébranlé la confiance des ouvriers entre eux. »

Berliner Vorwärts (En Avant de Berlin) :

« C'est avec une grande joie que nous saluons la décision des camarades français. Les ouvriers peuvent rendre la paix à l'Europe, s'ils sont d'accord. Une pensée grandiose se dégage des délibérations des syndiqués français : faire cesser la guerre européenne par un triomphe commun de la classe ouvrière. Toutes les forces du socialisme devraient se réunir pour réaliser cette pensée ! »

Il est vrai qu'à l'encontre de ces déclarations d'adhésion à la résolution de Paris, le congrès annuel du Parti ouvrier anglais a accepté une résolution de guerre. Ce congrès a aussi décidé avec une grande majorité de s'opposer à la convocation d'un congrès international. Il a en outre rejeté, par 1,700,000 voix contre 300,000, une résolution demandant que le gouvernement fasse connaître ses conditions de paix.

Malgré ce vote, nous ne voulons pas cesser d'espérer que dans tous les pays la question de

la reprise des relations internationales sera envisagée sérieusement par les organisations syndicales, même pendant la guerre, et qu'avant qu'il soit long nous verrons flotter le drapeau de l'Internationale.



Commission syndicale suisse

Le 2 et 3 février, à la Maison du peuple à Olten, siégèrent les représentants des fédérations syndicales suisses, sous la présidence du camarade Greutert, vice-président du Comité directeur de l'Union suisse des fédérations syndicales. 15 fédérations étaient représentées par 22 délégués. Sur invitation spéciale, sept secrétaires locaux ont assisté à la séance de samedi.

Le camarade Durr, secrétaire de l'U. S. F. S. référa sur chaque objet à traiter ; en premier lieu furent liquidés les différends entre fédérations. Pour examiner les plaintes de la Fédération suisse des typographes et de la Fédération des ouvriers auxiliaires des arts graphiques concernant le conflit à l'imprimerie Hallwag, à Berne, le comité de l'U. S. F. S. avait institué une commission qui soumit, dans une déclaration, le résultat de son enquête. Les objections faites par les partis nécessitèrent la nomination d'une commission de rédaction, dont la forme de rédaction fut approuvée par la commission syndicale. Il est constaté que les allégations du camarade Bobst accusant le comité central de la Fédération suisse des typographes d'avoir obligé ses membres à travailler aux côtés de femmes brise-grève, étaient complètement erronées.

La question de l'admission des employés de restaurant à la Fédération suisse des ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation sera tranchée par le prochain congrès de la dite fédération. La commission syndicale espère donc que jusque-là le comité de l'Union ouvrière de Berne ne causera pas d'ennui aux membres de l'ancienne organisation.

Vu les conditions de leur fédération, les ouvriers coiffeurs de Berne, qui ont quitté la fédération, sont autorisés à rester dans l'Union ouvrière, à la condition que la section de Berne des ouvriers coiffeurs restitue la fortune et le matériel revenant à la fédération.

Les propositions du comité directeur concernant l'organisation d'un cours d'instruction sur la loi de l'assurance-accidents pour tous les secrétaires ouvriers et syndicaux furent approuvées.

Concernant la convocation d'une conférence syndicale internationale, la commission syndicale sanctionna la manière de procéder du comité